



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaients présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, M. Benoit JULIENNE Adjoints au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET, M. Claude PREVOST conseillers municipaux,

Absents : -

Pouvoirs : M. Pascal AMBROISE donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE,
Mme Dominique GUILLAN donne pouvoir à Mme Françoise BALTHAZARD,

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

A 20h30 le quorum étant atteint, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Maire, déclare la séance ouverte.

M. Zaïme ALI-BLEHADJ est nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023.
- Décisions du Maire
 - 07/2023 – Décision refacturation frais engagés par la commune pour la mise en sécurité d'un parking privé
 - 08/2023 - Décision refacturation frais engagés par la commune pour la mise en sécurité d'un chemin piétonnier par abattage d'un arbre sur un bois privé

- Finances
 1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL » AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY, POUR DIVERS INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2023 INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITE DURABLE
- Culture
 1. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU CEA PARIS-SACLAY POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE POUR LA PRESENTATION D'UNE PIECE DE THEATRE A LA SALLE DE SPECTACLE DE LA COMMANDERIE ADOPTION DU PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE
- Questions diverses

❖ **Procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023 :**

Le Procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023 ne suscitant pas de commentaires, est approuvé à l'unanimité.

❖ **Délibérations :**

2023-10-17/01

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL » AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY, POUR DIVERS INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2023.

Rapporteur : Benoit JULIENNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la délibération n° 2023-207 du 20 septembre 2023 du conseil communautaire Paris-Saclay relative à la présentation du règlement pour l'octroi du soutien à l'investissement communal,

CONSIDÉRANT que la commune va lancer les projets d'investissement suivants en 2023 :

▪ Démolition et reconstruction du mur d'entraînement de tennis :	27 150,00 € HT	32 580,00 € TTC
▪ Illuminations de Noël :	6 624,00 € HT	7 948,80 € TTC
▪ Mobilier urbain :	3 974,00 € HT	4 768,80 € TTC
▪ Equipement chauffage climatisation	6 924,23 € HT	8 309,08 € TTC

Soit un total de **44 672,23 € HT** **53 606,68 € TTC**

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité sans abstention,

AUTORISE le Maire à solliciter la communauté Paris-Saclay pour une demande de subvention au titre du Fonds de concours « Soutien aux Investissements Communaux » et de signer tout document y afférent.

DIT que le montant sollicité est à hauteur de 22 336,12 €, représentant 50 % des montants HT des investissements.

2023-10-17/02

OBJET :° CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU CEA PARIS-SACLAY POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE POUR LA PRESENTATION D'UNE PIECE DE THEATRE A LA SALLE DE SPECTACLE DE LA COMMANDERIE

Rapporteur : Marie-France LAUNET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 14 décembre 2015

CONSIDÉRANT la possibilité de faire profiter aux Saint-Aubinois de la présentation d'une pièce de théâtre d'une compagnie amateur locale à titre gratuit,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de promouvoir l'activité culturelle locale,

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité sans abstention,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de spectacle et tout document y afférent, au profit de l'Association Artistique et Culturelle du Commissariat aux Energies Atomiques Paris-Saclay, aux dates qui seront déterminées avant le 31 mars 2024,
- **DIT** que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux,
- **DIT** qu'en compensation l'Atelier Théâtre de l'association accueillera à chaque représentation les Saint-Aubinois, qui se seront inscrits préalablement, à titre gratuit.

Fin du conseil à 20h50

Prochain Conseil municipal le 14 novembre 2023 à 20h30.

Le secrétaire de séance
Zaïme ALI-BELHADJ

Le Maire
Pierre-Alexandre MOURET

